



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FONDATION DU LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL DE TOKYO
SÉANCE DU 08 FÉVRIER 2018**

LISTE DES PRÉSENTS :

MEMBRES :

MONSIEUR BRUNO VALERY, CDAEFE POUR LA ZONE ASIE-PACIFIQUE
MONSIEUR PIERRE COLLIOT, CONSEILLER CULTUREL

MONSIEUR PHILIPPE EXELMANS, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FONDATION
MADAME HELENE AUBLE, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA FONDATION
MONSIEUR NICOLAS DI COSTANZO, REPRÉSENTANT DES PARENTS D'ÉLÈVES
MONSIEUR PIERRE-FRANÇOIS VILQUIN, REPRÉSENTANT DES PARENTS D'ÉLÈVES
MONSIEUR FARID EL KHALKI, REPRÉSENTANT DES PERSONNELS

AUDITEUR : MONSIEUR MASATO TANI

ABSENTS : (AYANT TRANSMIS UNE PROCURATION)

MONSIEUR LAURENT PIC, AMBASSADEUR (PROCURATION. M. COLLIOT)
MONSIEUR CHRISTOPHE BOUCHARD, DIRECTEUR DE L'AEFE (PROCURATION. M. VALERY)
MADAME CATHERINE OUNSAMONE, COCAC-ADJOINTE (PROCURATION. M. COLLIOT)
MONSIEUR DELMAS, PRÉSIDENT CHAMBRE DE COMMERCE (PROCURATION. M. EXELMANS)
MONSIEUR CORENTIN FAICHE, CONSUL (PROCURATION À MME AUBLÉ)
MONSIEUR REGINALD CAEL, AUDITEUR

MEMBRES INVITÉS : MADAME ANNE GONON, CONSEILLÈRE CONSULAIRE

MADAME PATRICIA REYNAUD, DIRECTRICE DU SECONDAIRE, EXPERTE
MONSIEUR GILLES SANSEBASTIAN, DIRECTEUR DU PRIMAIRE, EXPERT
MADAME YUKIE KADOTANI, INTERPRÈTE
M. GAGNAIRE, OBSERVATEUR DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS

le quorum étant atteint (12/12), Monsieur VALERY, Président de séance ouvre la séance.
Le Président propose de clore la séance au maximum à 20h. Les questions diverses non traitées trouveront leurs réponses écrites dans le compte-rendu.

ORDRE DU JOUR :

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu précédent du 19 octobre 2017
2. Changement d'administrateurs et de conseillers (4ème mandature)

3. Voyages scolaires
4. Point d'information sur le projet immobilier
5. Changement de système d'information (outil de gestion de scolarité et de facturation)
6. Modification des effectifs
7. Décision modificative au budget 2017
8. Budget du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019
9. Questions diverses relevant de cette instance.

Adoption de l'ordre du jour :

VOTE : Contre : 0 Abstention: 0 Pour : 12/12

1. Adoption du compte-rendu précédent du 19 octobre 2017

VOTE : Contre : 0 Abstention: 0 Pour : 12/12

2. Changement d'administrateurs et de conseillers

Liste des Conseillers

conseillers de droit

1	M. Bruno VALERY	coordonnateur de l'AEFE en Asie	AEFE
2	Mme Claude GOUDET-TROTET	IEN en poste à Pékin	AEFE
3	M. Laurent PIC	ambassadeur	ambassade
4	M. Jean-Baptiste LESECQ	ministre conseiller	ambassade
5	M. Pierre COLLIOT	conseiller culturel	ambassade

6	Mme Catherine OUNSAMONE	conseiller culturel adjoint	ambassade
7	M. Corentin FAICHE	consul	ambassade
8	M. Nelson DA COSTA	adjoint du consul	ambassade
9	M. Christophe CELERIER	service commun de gestion	ambassade
10	M. David-Antoine MALINAS	attaché de coopération universitaire	ambassade
11	M. Maxence ROBIN	attaché de coopération pour le français	ambassade
12	M. Philippe EXELMANS	directeur général	LFI Tokyo
13	Mme Hélène AUBLE	secrétaire général	LFI Tokyo
14	Mme Patricia REYNAUD	directrice du secondaire	LFI Tokyo
15	M. Gilles SANSEBASTIAN	directeur du primaire	LFI Tokyo
16	M. Xavier GUERARD	directeur délégué institut français du Japon - Tokyo	institut
17	Mme Christèle DAVIET	chef du Service commun de gestion	ambassade
18	M. Nicolas DI COSTANZO	parent d'élèves	FLT-fapée
19	M. Pierre-François VILQUIN	parent d'élèves	FLT-fapée
20	M. Jean-François BRUN	représentant du personnel	LFI Tokyo
21	Mme Stéphanie DUCORNEZ	représentante du personnel	LFI Tokyo
22	Mme Aurélie MATSUI	représentant du personnel	LFI Tokyo

23	M. Bernard DELMAS	président CCIFJ	CCIFJ
24	Mme Evelyne DAVENEZ-- INUZUKA	conseillère consulaire	AFE
25	M. Anne GONON	conseillère consulaire	AFE
	invités		
	M. Thierry CONSIGNY	élu AFE	AFE
	Mme Yukie KADOTANI	interprète	LFI Tokyo

Liste des administrateurs de la fondation

27/12/2017

Fonctions	NOM et prénoms	Article de désignation	Date de prise de fonction
Président	Christophe BOUCHARD	5-2	02/06/2016
Administrateur	Christophe BOUCHARD	6-1-4	02/06/2016
Administrateur (Vice-président)	Laurent PIC	6-1-3	19/10/2017
Administrateur	Bruno VALERY	6-1-3	08/10/2015
Administrateur	Pierre COLLIOT	6-1-3	14/10/2016
Administratrice	Catherine	6-1-3	06/02/2017

	OUNSAMONE		
Administrateur	Corentin FAICHE	6-1-3	14/10/2016
Administrateur	Bernard DELMAS	6-1-3	27/12/2013
Administrateur	Philippe EXELMANS	6-1-1	01/09/2015
Administratrice	Hélène AUBLE	6-1-2	01/09/2017
Administrateur	Nicolas DI COSTANZO	6-1-4	06/02/2017
Administrateur	Pierre-François VILQUIN	6-14	14/10/2016
Administrateur	Farid EL KHALKI	6-1-4	27/12/2013
Auditeur	Masato TANI	7-1	27/12/2013
Auditeur	Réginald CAEL	7-1	16/10/2014

Président		5-2 (désignation parmi les administrateurs)
Nbr fixé Nbr actuel Durée Administrateurs 12 12 4 ans (sauf 6-1-1 et 6-1-2)	A r t i c l e s d é s i g n a t i o n	6-1-1 Proviseur du LFI Tokyo (1) 6-1-2 Secrétaire général (1) 6-1-3 Conseillers d'Assemblée (6) 6-1-4 Personnes compétentes (4)

Auditeurs	2	2	4 ans		7-1 (désignation par le Président après l'accord de l'Assemblée des conseillers)	(2)
------------------	----------	----------	--------------	--	---	------------

Information sur la nouvelle mandature : renouvellement des instances pour la quatrième mandature **(27/12/ 2017 – 27/12/2021)**

Présentation de la composition des nouvelles instances de la quatrième mandature :

Le conseil d'administration se compose de 12 administrateurs et 2 auditeurs :

- Monsieur Christophe BOUCHARD : président de la Fondation (article 5-2)
- L'assemblée des conseillers a désigné :M.PIC, M.VALERY, M.COLLIOT, M.FAICHE, MME OUNSAMONE, M.DELMAS .comme administrateurs de la fondation (article 6-1-c)
- Monsieur Laurent Pic est vice-président de la fondation
- Monsieur Philippe Exelmans est directeur général de la fondation avec les délégations suivantes : (article 6-1-a)

- signature des contrats et conventions pour des dépenses inférieures à 5 millions de yens;

- signature des contrats et conventions générant des recettes sans limitation;
- signature des contrats et conventions n'ayant pas d'incidences financières;
- acceptation de tous les dons effectués dans le cadre du plan de contribution;
- acceptation des dons et legs effectués en dehors du plan de contribution.

- Madame Hélène Aublé est secrétaire générale de la fondation avec les délégations suivantes (article 6-1-b) :

- délégation de transfert des fonds et des réserves sans limitation de montant entre chaque composante de la fondation afin d'en assurer le fonctionnement financier
- utilisation de tous les sceaux de la fondation dans le respect du règlement de la fondation relatif aux sceaux.

- En plus du président et vice-président du CA qui peuvent représenter la fondation dans toutes ses activités, les administrateurs occupant les fonctions de directeur général et de secrétaire générale peuvent représenter la fondation conformément au règlement d'application de l'article 14 des statuts.

LES STATUTS ET RÈGLEMENTS DES INSTANCES DE LA FONDATION SONT CONSULTABLES AU SECRÉTARIAT DU PROVISEUR.

- Monsieur Farid El Khalki est l'administrateur représentant les personnels (article 6-1-4) :
- Monsieur Pierre-François Vilquin et Monsieur Nicolas Di Costanzo sont les représentants des parents d'élèves :
- L'assemblée des conseillers propose le renouvellement des deux auditeurs : Monsieur Masato TANI auditeur japonais et Monsieur Réginald CAEL auditeur français (article 7-1).

L'assemblée des conseillers se réunit une fois par an. le CA trois fois par an.

VOTE pour la 4ème mandature : Contre : 0 Abstention: 0 Pour : 12/12

3. Voyages scolaires

Deux nouveaux projets de voyage scolaire :

- 6ème C (21 élèves), 3 jours / 2 nuits, Ohaga, OKAYAMA (en Shinkansen), 43.000 par élèves ; soit 903.000 Yens.
- 3ème (84 élèves), 3 jours / 2 nuits, Oshima, 45.000 par élèves ; soit 3.780.000 Yens. (remplace la SPAN en Pologne - 7.200.000 Yens).

VOTE pour gestion : Contre : 0 Abstention: 0 Pour : 12/12

4. Point d'information sur le projet immobilier

En l'état de nos informations.

Avril 2018 : Location pendant 3 ou 4 ans d'un étage.

Coût estimatif location : 50 millions

Investissements : travaux de réhabilitation, peinture, sols, câblage, mobilier et matériel pédagogique et informatique minima : 100 millions

Sources de financement : recettes du plan de contribution + reprise sur provision pour travaux

Septembre 2018 : déménagement d'une partie du primaire sur l'Annexe.

Coût estimatif location : 50 millions

Coût personnels : 1ETP Accueil-Vie scolaire-sécurité + 12 h BCD et FLESCO = 10 millions de Yens.

Sources de financement : recettes droits de scolarité + reprise sur provision pour travaux + économies sur budget fonctionnement 2018

Septembre 2019 : année scolaire.

Septembre 2020 : année scolaire.

Avril 2021 ou 2022 : Renouvellement de bail pour une longue durée ou étude avec la Mairie de Kita Ku pour une installation pérenne sur le site de l'école numéro 6.

Sources de financement : recettes du plan de contribution + reprise sur provision pour travaux, subvention AEFÉ, financement entreprises.

Il est demandé qu'une communication puisse être faite à la communauté scolaire sur le projet immobilier actuel et sur les différentes options sur les années à venir.

Le Proviseur propose de le faire après les premières études de Nihon Sekkei pour partir sur des éléments plus sûrs.

5. Changement de système d'information (outil de gestion de scolarité et de facturation)

EDUKA : outil commun et unique de gestion qui remplacera l'ESPACE PARENTS, FACTOS et d'autres traitements annexes effectués sur Excel.

S'inscrit dans cette même démarche de professionnalisation des services administratifs et financiers.

Arrivée de M. CONSIGNY, Conseiller Consulaire invité.

6. Modification des effectifs

Nos effectifs actuels (1311) dépassant ceux notifiés au TMG (1170), une demande a été faite au TMG pour modifier les effectifs du Lycée de 1170 à 1395. Ce dossier est en cours de constitution.

7. Décision modificative au budget 2017

Etablissement 4 PÉRISCOLAIRE	6374 impôts et taxes	+ 630 000
	62472 transport élèves	- 630 000
Etablissement 5 DP	6011 denrées	+ 7 300 000
	60688 autres fournitures	+500 000
	62888 autres prestations externes	+1 200 000
	7063 frais demi-pension	+ 9 000 000
Etablissement 7 Lycée	6374 impôts et taxes	+ 700 000
	60613 gaz	-700 000

8. Budget du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Présentation du budget 1^{er} avril 2018– 31 mars 2019

Ce budget a reçu un avis favorable de l'Assemblée des conseillers (22/24 voix)

Dans le respect de la réglementation locale en vigueur, le projet de budget présenté prend en compte les principes généraux d'élaboration définis par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) (circulaire relative au budget des établissements conventionnés pour l'année 2018). Le projet de budget traduit surtout les grandes orientations budgétaires adoptées par le Conseil d'administration de la fondation lors de sa séance du 19 octobre 2017.

De manière formelle, le budget de l'établissement se présente sous la forme d'un budget agrégé, regroupant l'ensemble des recettes et des dépenses de toutes les composantes (couleur blanche). Y sont annexés les budgets des différents services spéciaux.

Ce document sera, après validation par le Conseil d'administration, décliné en deux documents pour répondre aux obligations locales :

- le budget de la fondation, structure administrative disposant de la personnalité juridique et gérant l'ensemble de l'établissement (couleur rose) ;
- le budget de l'établissement scolaire de Takinogawa (couleur jaune).

De manière formelle également, ces entités disposent de services spéciaux (service des examens, service demi-pension, voyages scolaires, transports scolaires et activités périscolaires) qui figurent au budget général sur une seule ligne spécifique en recettes et en dépenses. Le détail de chaque service spécial est fourni en annexe au budget de chaque entité. Les services spéciaux disposent de fonds de réserve propres et doivent, obligatoirement, s'autofinancer.

Pour des raisons de commodité, le présent rapport s'intéresse plus particulièrement au budget agrégé qui donne une vision générale des recettes et des dépenses de l'établissement.

Les effectifs constatés à la rentrée 2017 étaient de 1311 élèves, par rapport aux 1211 élèves constatés à la rentrée 2016.

Compte tenu des chiffres de la rentrée 2017, de la montée des cohortes, la direction du lycée, a décidé de préparer le budget sur un effectif prévisionnel de 1 342 inscrits au 1^{er} septembre 2018, conformément au chiffre annoncé lors du CA du 19/10/2017 définissant les grandes orientations budgétaires.

Enfin, le budget 2018 comporte une reprise sur provisions sur la section fonctionnement. Cette reprise permet de compenser l'augmentation des dépenses dues aux travaux et engendre, de fait, une diminution des provisions pour travaux et de la capacité d'autofinancement.

PRÉVISION DE RECETTES

1) Droits de scolarité :

Conformément aux grandes orientations budgétaires, les droits de scolarité ont été augmentés de **1%**. Ce nouveau tarif s'appliquera à la rentrée de septembre 2018.

Cette hausse aura un effet sur deux trimestres au titre de ce présent budget.

La croissance des effectifs et l'augmentation des tarifs génèrent une augmentation de 8,43% des recettes du compte 7061 (pour mémoire, le compte 7061 augmentait de 4,98% sur l'exercice précédent).

Conformément aux conclusions de la COS de décembre 2016, les effectifs devraient continuer à augmenter de manière substantielle pendant les 3 années à venir.

Le montant arrêté dans cette proposition de budget au titre des droits de scolarité s'élève à 1 463 219 830 yens.

Après avis favorable du Conseil pédagogique et du Conseil d'établissement, les élèves de secondes seront dotés d'un ChromeBook (30.000 Yens) et les frais de scolarités de seconde seront augmentés cette année 2018-2019 de 30.000 yens par élève.

2) Droits de première inscription et d'inscription annuelle (réinscription) :

Le montant des recettes prévisionnelles des droits de première inscription et des droits de réinscription est en hausse et s'élève à 88 627 000 yens.

Les mouvements d'élèves restent nombreux chaque année et les nombreuses arrivées permettent de générer des recettes importantes.

3) Recettes du plan de contribution :

Le montant prévisionnel de recettes du plan de contribution est de 190 000 000 yens affectés à la couverture du remboursement du capital de l'emprunt soit 118 050 000 yens.

Cette année, le plan de contribution permettra également de financer une partie des travaux et investissements prévus dans le cadre du projet immobilier de l'ex "école n°6", annexe du LFI Tokyo.

9 Entreprises l'année dernière, sans doute 11 cette année, ont signé un Plan de Contribution.

4) Autres recettes :

Hormis la subvention de l'AEFE pour les bourses inscrite au budget pour un montant de 196 270 000 yens, les autres recettes sont peu significatives.

Il est cependant intéressant de noter également que le gouvernement de Tokyo nous accorde une subvention calculée sur la base du nombre d'élèves non japonais de l'établissement dont le montant prévu s'élève à 8 090 000 yens.

Pour information, l'établissement a reçu deux subventions en 2017 :

- subvention AEFE relative à la sécurité (24 000 euros) qui a permis de financer des travaux de sécurisation des accès du bâtiment (loge et vidéosurveillance)

- subvention Ministère de la Culture - via le Député MARIANI - (4 000 euros) pour le financement du livre des 50 ans.

5) Reprise sur provisions :

Pour financer le projet immobilier, il est proposé une reprise sur provisions à hauteur de 73 987 060 yens. Pour information, les provisions pour travaux s'élèvent actuellement à 100 851 875 yens. Elles se porteraient à 26 864 815 yens après reprise.

Il sera nécessaire de réabonder ces provisions en prévision des futurs travaux sur le site de Takinogawa et de son annexe.

II) PRÉVISION DE DÉPENSES

Pour les dépenses de fonctionnement prévisionnelles, les remarques suivantes peuvent être soulignées :

1) Le chapitre 606 (Achats d'approvisionnements non stockés) : manuels scolaires, dépenses d'enseignement et viabilisation

Les dépenses de viabilisation sont stables, la baisse substantielle des dépenses d'électricité et de gaz devrait permettre de financer les dépenses de viabilisation de l'école n°6.

2) Les crédits dédiés aux dépenses pédagogiques :

Le montant des crédits pédagogiques a été augmenté afin de prendre en compte la classe supplémentaire ainsi que la montée des effectifs.

Ce montant a été examiné en amont en conseil pédagogique pour intégrer pleinement les besoins de chaque discipline.

Des crédits pour contribuer à la réalisation de nouveaux projets pédagogiques ont été également prévus.

3) Le chapitre 613 (locations) :

Ce chapitre supporte la location du site de Takinogawa appartenant à la mairie de Tokyo ainsi que le loyer de l'école n°6 à compter du 1er avril 2018.

Ce chapitre est donc en augmentation de 50 millions pour supporter cette charge supplémentaire.

4) Le chapitre 615 (Travaux entretien et réparation) :

En dépense de fonctionnement, le chapitre dédié aux travaux et à la maintenance diminue de 11% en raison du projet immobilier école n°6 dont le coût total des travaux, estimé à maximum 100 millions de yens, sera supporté par l'investissement (c'est plus qu'annoncé au CA d'octobre).

5) Le chapitre 622 (Rémunérations d'intermédiaires)

Ce chapitre supporte notamment les dépenses liées aux intervenants extérieurs (remplacements, projets). Les crédits sont reconduits pour permettre la réalisation d'actions pédagogiques qui ont pour support des intervenants, dans le respect du projet d'établissement.

6) Le chapitre 628 (Charges externes diverses) :

Ce chapitre a lui aussi connu une augmentation sensible par rapport à l'exercice précédent. C'est principalement le compte des cotisations qui augmente sensiblement avec une cotisation importante à payer auprès de l'ANEF (7 millions), l'association qui garantit l'emprunt effectué par le lycée.

7) La masse salariale:

Les crédits ouverts sont en augmentation par rapport à ceux ouverts en 2017 du fait du GVT, des dernières prévisions de mesures sociales et de la création nécessaire de 9 ETP :

- 2,5 ETP enseignants du secondaire
- 1 ETP enseignant au primaire
- 0.5 ETP (école n°6) FLESCO & Doc
- 1 ETP accueil - vie sco - secrétariat (école n°6)

- 2 ETP administratif (DRH + comptable)
- 2 ETP si création d'une 4ème supplémentaire

La masse salariale des recrutés locaux augmente de 12,5% par rapport au dernier budget. Elle s'établit pour 2018 à 697 000 000 yens (un peu plus de 5 millions d'euros)

Les comptes 65830, 65831, 65833 et 65834 qui supportent l'essentiel des dépenses salariales pour les personnels résidents sont en augmentation de 2.5%. La dépense de l'établissement pour les personnels résidents s'élève à 290 000 000 yens (2.1 millions d'euros)

Tout compris, la masse salariale de l'établissement est de 987 000 000 yens pour l'exercice 2018, soit une augmentation de 12.37 % au total par rapport au budget 2017. La masse salariale de l'établissement représente 67,5% des droits de scolarité (65% en 2017).

Pour rappel, la masse salariale ne doit pas dépasser 70% des droits de scolarité, la situation salariale de l'établissement est donc conforme à la recommandation de l'AEFE.

Les représentants des parents indiquent qu'ils souhaiteraient une augmentation de la masse salariale de seulement 8,5 %, que d'une manière générale l'augmentation de la masse salariale reste strictement proportionnelle à l'augmentation des recettes dans une logique de maîtrise des coûts. Le représentant des personnels indique qu'il ne souhaite pas voir augmenter ce pourcentage de masse salariale dans le cadre de la négociation sur les bonus.

8) compte 658 : participation financière complémentaire

Le passage de 6 à 9% engendre une augmentation de ce poste budgétaire de 41 millions de yens pour l'exercice 2018 (122 millions).

9) Provisions et dotations aux amortissements (chapitre 681) :

Pour l'exercice 2018, les amortissements augmentent (intégration d'une partie du nouveau parc informatique) et représentent un total de 105 millions de yens.

Des provisions pour risques (40 millions au compte 68158) sont inscrites au budget : Elles sont constituées pour financer le départ (sous certaines conditions) d'agents ayant signé leur contrat de droit local avant 1991.

Il est important de préciser que si ces dépenses doivent obligatoirement être inscrites au budget et ont de ce fait une incidence sur le résultat de gestion, elles n'influent cependant pas sur le fonds de roulement dont dispose l'établissement. Ce sont des opérations pour ordre dont les montants restent dans la trésorerie.

10) Le chapitre 164 (remboursement emprunt en capital) :

Comme l'an passé et jusqu'en 2032, le compte 164 supportera une charge de 118 050 000 yens au titre du remboursement de l'emprunt contracté en 2010.

11) La section d'investissement :

L'année 2018 sera marquée par de gros investissements pour l'école n°6 (mobilier, matériels cuisine et matériel informatique).

Cela représente un investissement prévu à hauteur de 100 millions de yens.

Par ailleurs, le lycée investira dans quelques aménagements dans le bâtiment actuel (armoires CDI et maternelles, peinture couloirs...) et l'achat d'outils de gestion performants (logiciels scolarité et facturation, logiciel RH).

III Les services spéciaux

1) Droits d'examen :

Le budget global du service examens apparaît en diminution en raison de la baisse des tarifs.

Droits d'inscription examens	2017	2018
DNB	5 000	5 000
EA	15 000	10 000
BAC	45 000	40 000

2) Droits de demi-pension :

Le service de demi-pension accueille 1100 rationnaires et 1150 sont prévus à la rentrée 2018.

La masse salariale a fortement progressé en raison de l'allongement de l'ouverture du service de restauration, de l'augmentation du nombre de surveillants également et les mesures sociales à destination des personnels de cuisine (revalorisation des grilles).

Cependant, l'augmentation des demi-pensionnaires permet de maintenir un budget en équilibre malgré l'augmentation des dépenses, les tarifs actuels restent donc inchangés.

3) Périscolaire :

Ce service qui s'est fortement développé ces dernières années devrait connaître une relative stabilité de l'offre par rapport à l'organisation de cette année scolaire.

Au delà des activités périscolaires, ce sont les activités annexes comme la garderie et les centres aérés qui connaissent une croissance continue et pour lesquelles une augmentation des tarifs sera peut-être à envisager l'année prochaine.

4) Transports scolaires :

Le système de transport scolaire fonctionne bien avec 380 élèves transportés quotidiennement.

La réforme nationale de la tarification des bus ne s'applique toujours pas à l'établissement. Nous attendons des informations sur le sujet ; il se pourrait que nous puissions conserver le tarif identique tant que nous reconduisons le contrat initial.

Si tel était le cas, une baisse des tarifs de transports serait alors envisageable.

5) Voyages scolaires :

Sont prévus sur ce budget année scolaire 6 voyages scolaires (Pékin, Taipei, Hiroshima, Nagasaki pour le secondaire et Myoko Mura pour le primaire).

La prévision pour l'année prochaine est effectuée au regard de ce qui se faisait les années précédentes soit 6 sorties pédagogiques avec nuitée pour un montant prévisionnel de 25 millions de yens.

Deux nouveau projet de voyage scolaire sont à approuver au CA :

- 6ème C (21 élèves), 3 jours / 2 nuits, Ohaga, OKAYAMA (en Shinkansen), 43.000 par élèves ; soit 903.000 Yens.
- 3ème (84 élèves), 3 jours / 2 nuits, Oshima, 45.000 par élèves ; soit 3.780.000 Yens. (remplace la SPAN en pologne - 7.200.000 Yens).

CONCLUSION :

Le montant du budget prévisionnel s'élève à près de 2.6 milliards de yens (services spéciaux, provisions, dotations aux amortissements et investissements compris) soit une augmentation de 10% par rapport au budget 2017.

VOTE du budget 2018 : Contre : 2 Abstention: 1 Pour : 9 /12

Les parents indiquent que leur vote contre le budget est motivé par le manque d'information sur le projet numéro 6, et plus concrètement : l'absence de devis sur le couts des travaux relatifs à la remise en état de l'école numéro 6 (Nihon Sekkei), absence d'information sur la nature du contrat avec la Mairie de Kita-ku (durée, montant et obligations des deux parties). Les représentants des parents questionnent le fait que cet investissement soit en ligne avec les prix du marché. Les représentants des parents regrettent que qu'aucune alternative ne soit proposée à l'heure actuelle, dans l'hypothèse que le projet ne se réalise pas. si ce projet venait a ne pas se réalise pas (interventions lors des CA précédents).

9. Questions diverses relevant de cette instance.

➤ Questions des personnels

1. Au vu du contexte actuel au sein de l'AEFE, doit-on s'attendre à une baisse des crédits pédagogiques pour pallier les dépenses supplémentaires ?

Pas du point de vu de l'établissement.

2. Le déménagement à l'école n°6 :

- un budget spécifique pour l'équiper au niveau pédagogique (matériel EPS, BCD, informatique...) est-il prévu ?

Oui. Le budget de 100 millions de Yens comprend les travaux et l'installation.

- à combien s'élève la location annuelle ?

50 millions de yens.

- suite aux rencontres avec le bureau d'étude, quel sera le montant estimé du coût des travaux ?

Le lycée a mis 100 millions de yens sur le budget 2018. Nous n'avons pas encore de retour du cabinet Nihon Sekkei qui y travaille.

- comment le Lycée envisage-t-il de financer tout cela ? (prise sur le fonds de roulement viable combien de temps (?), augmentation des frais de scolarité...)

Le Lycée fait une reprise sur provision de 73 millions de yens et 40 millions d'économies par rapport au budget 2017 + plan de contribution.

- Compte tenu des coûts supplémentaires entraînés par les 2 études concernant l'amiante ainsi que celle pour les normes parasismiques, une rallonge budgétaire est-elle prévue ?

Non, cela fait partie du budget. Hors des études de Nihon Sekkei, pas d'étude supplémentaire pour les normes parasismiques, les renforcements ont été déjà faits. les explications seront données par le Cabinet et communiquées à la communauté scolaire

- Avec le budget de 100 millions, quelle est la priorisation pour les travaux ?

Nous priorisons la sécurité et les installations pédagogiques : vérifications amiante, mise aux normes de sécurité incendie et rénovation générale du 3F.

- Le premier budget pour l'école numéro 6 était estimé entre 50 et 70 millions de yens (CA 19 octobre 2018 -"cabinet d'études, cahier des charges, commission d'appel d'offres, réalisation des travaux et aménagement, coût estimatif des travaux entre 50 et 70 millions : ces travaux d'aménagement se feraient entre avril et août 2018").

Effectivement, au CA du 19 novembre 2017 nos estimations étaient telles.

3. Quel serait le coût de l'équipement en iPad pour les classes maternelles ?

359.640 yens pour 1 iPad par classe de maternelle pris sur le budget commun 2017 non utilisé des classes maternelle.

L'utilisation d'appareils au fonctionnement propriétaire ne va-t-il pas à l'encontre de la politique à l'établissement de promotion du logiciel libre ?

Non. Il existe de nombreux logiciels libres compatibles avec l'IPad.

4. "Le Secrétaire général indique que les statuts prévoient que l'assemblée des conseillers nomme certains membres du conseil d'administration. Il constate la pratique mise en place depuis 1 an qui consiste à demander à chaque grand groupe représenté (administration, personnels, parents, CCIFJ) de présenter son candidat, candidat ensuite retenu par l'ensemble. Il propose par conséquent d'entériner cette pratique afin de ne pas réunir l'assemblée à chaque nouveau remplacement d'administrateur. Les votes pour le ledit sujet sont de 24 pour et 1 abstention." (CR Assemblée des Conseillers 29/01/2017) Serait-il donc possible de voir un représentant des personnels de l'Assemblée des Conseillers participer aux réunions du Conseil d'Administration ?

Les statuts de la Fondation prévoient 12 administrateurs au CA, il ne peut pas y avoir une personne supplémentaire, sauf à modifier les statuts en CA. La question sera étudiée pour réponse au prochain CA.

5. L'étude sur l'internalisation du ménage demandée au précédent CA a-t-elle été menée ? Si oui, pourrions nous avoir un retour ?

Non. L'étude n'a pas été effectuée. Le coût du prestataire extérieur est de 36 millions de Yens par an (Voir ci-dessous). Le principe d'une internalisation n'est pas envisagée.

6156 Maintenance périodique

10,248,750-y/an

Lavage des vitres 3 fois par an

Nettoyage des filtres de climatiseurs 3 fois par an

Nettoyage des sols à la polisseuse 2 fois par an

Nettoyage des dojos 3 fois par an

Changement des tapis de couloirs 10 fois par an (65)

Nettoyage des hottes cuisine

Nettoyage des greastap cuisine

Nettoyage des tanks d'eau

Test réglementaire pour les écoles privées (qualité d'air, humidité, eau distribué aux fontaines, mesure des éclairages et de l'insonorisation, générateur électrique, inspection équipements incendie)

Rapports réglementaires visés par le Gestionnaire matériel pour les pompiers, les services sanitaire et le service urbanisme de la mairie de Kita-ku (Gestion piscine et inspection ascenseur)

Désinfection cafards souris et parasites 2 à 3 fois par an

Taille des végétaux de plus de 150cm de 1 à 2 fois par an, Taille des murs verts de l'établissement

6286 Nettoyage quotidien

21,558,340-Y/an

Du lundi au vendredi de 08:00 à 14:00, Ronde nettoyage de tous les toilettes (3 rondes par jour) et salissure des couloirs.

Du lundi au vendredi de 13:00 à 15:00, Nettoyage de la cantine RdC pour les activités périscolaires, Rangement de la A-207 pour le périscolaire

Du lundi au vendredi de 16:00 à 20:00, Nettoyage des salles de classe et espaces communs (couloirs, cages d'escaliers) pour les Bâtiment A, B, C et D

Le nettoyage des salles comprend : essuyage des tables, des sols et des tableaux blancs si demandés par les professeurs. C'est aussi les poubelles, remettre en ligne les tables, fermer les fenêtres ouvertes, remplir les distributeurs à savon des lavabos de classe, remplir de serviettes papier les distributeurs dans les classes, nettoyer les lavabos de classe, nettoyer périodiquement les lavabo des salles de TP.

Pour le CDI et la BCD, faire la poussière des bureaux ou étagères sans documents ou objets.

Le samedi de 12:00 à 14:00 , Nettoyage du gymnase et de la A-207 utilisé par le périscolaire en matinée.

Le nettoyage quotidien c'est 17 personnels au quotidien et 5-10 renforts.

6111 - Gardiennage quotidien et inspection sécurité la nuit 4,270,310-Y

Inspection sécurité dans l'enceinte de l'établissement deux fois par nuit 365 jours/365 jours.

Système d'alarme d'urgence à distance à la centrale sécurité de notre société pour surveillance incendie 24h/24.

Gardiennage :

17:00-20:00 du lundi au vendredi,

08:00-14:00 le samedi

30 jours de 08:30 à 17:00 pour le gardiennage pendant les petites vacances scolaires

Total contrat maintenance générale = 36,077,400-Y/an

Pour information, l'établissement a 1,5 ETP interne pour la maintenance des parties administratives et enseignant au RDC des bâtiments A et B + loge.

6. Pourquoi une des portes du couloir de l'administration (donnant sur l'escalier) a-t-elle été changée ? Quel est le prix des travaux ?

Mise aux normes de sécurité incendie exigée après inspection des pompiers. Coût de la porte coupe-feu entre l'administration et l'escalier. :972.000-Y.

7. Concernant les travaux de reconstruction de la loge, quel est l'origine de l'erreur ? (conception, lecture de plan ?). la prise en charge de ces travaux incombe-t-elle au LFIT ?

Erreur au moment de la pose par l'entreprise : rectification immédiate à la charge de l'entreprise.

Les travaux de sécurité (loge et caméras : 3.096.824 yens - 23.186 euros) sont financés par une subvention de 24.000 euros de l'AEFE.

8. Le LFIT a beaucoup oeuvré pour obtenir de l'AEFE plusieurs postes d'expatriés, qui représentent un apport de compétences et un allègement important de sa masse salariale. Comment comprendre que la récente création de deux postes à temps plein, en contrat local (DRH + comptable), dont le cahier des charges correspond en tous points à celui d'un poste d'expatrié (DAF) déjà pourvu ? Et sachant qu'une personne à temps plein a été recrutée dans le service comptabilité.

Les tâches et responsabilités du DRH et du Comptable sont nécessaires au DAF pour qu'il effectue ses rôles de pilotage, supervision, management, conseil du chef d'établissement dans le domaine des ressources humaines, de la gestion matérielle et de la gestion budgétaire et comptable. Le poste d'assistant comptable a été créé en 2017 pour prendre en charge la

comptabilité japonaise sur le logiciel LEISER (tâche supplémentaire imposée par le statut de Fondation, double comptabilité obligatoire, principe validé par l'AEFE).

Aucun poste n'a été créé en comptabilité et administration pour décharger les personnels administratifs et comptables de l'augmentation du travail (**augmentation des effectifs élèves et employés ainsi que l'augmentation des activités (lycée, restauration, périscolaire, transports).**

Historique des créations de postes “administratifs” depuis 10 ans :

disparition de 1,5 postes au service intendance <i>(suite à Fukushima)</i>	2011	- 1.5
création d'un poste de chargé de communication	2011	+ 1
création d'un poste Assistant au périscolaire	2014	+ 1
création d'un poste au service informatique en 2016	2016	+ 1
création d'un poste pour la comptabilité japonaise <i>(imposé par le statut de Fondation avec acquisition d'un logiciel spécifique pour la comptabilité japonaise)</i>	avril 2017	+ 1
création d'un demi poste au CDI	septembre 2016	+ 0.5
création poste vie scolaire primaire	septembre 2016	+ 1
passage à plein temps du poste aux transports	septembre 2013	+ 0.5

Le poste de DRH a été acté en 2017 et le recrutement est en cours.

Le recrutement d'un comptable est une nécessité et une priorité dans un établissement qui compte désormais plus de 1300 élèves et pour le personnel qui est surchargé (constat de M. Salama - DAF LFI Tokyo - en 2013 et 2017). Pour information l'administration compte plus de 400 heures supplémentaires sur les 5 derniers mois (risque pour la sécurité financière de l'établissement et risques psycho-sociaux pour les personnels).

Cette réflexion sur la réorganisation du service et la nécessité de mettre en place un organigramme fonctionnel dans le cadre de la maîtrise des risques financiers et comptables (projet sur lequel la CRH travaille d'ores et déjà), aboutit à la création d'un poste en comptabilité.

9. Quelle est selon vous la probabilité de réalisation d'installation dans l'école numéro 6 ?

Entre 0 et 100%. Toutes les équipes sont mobilisées pour l'aboutissement de ce projet qui est une opportunité unique pour l'établissement.

10. Peut on avoir un point sur l'avancement de la mise en place des bonus (mission de M. Gomita engagé par le LFI Tokyo pour cette mission).

RDV effectué auprès du comité d'éducation de Kita Ku qui apporte tout son concours à M. Gomita.

RDV la semaine prochaine avec M. Gomita à l'école GIOSEI.

11. Le prix du terrain de foot synthétique ne figure pas dans les comptes rendu de CA, peux ton savoir à combien s'élèvent le montant des travaux ? Quelle est le prix du terrain d'origine (terrain + système d'arrosage automatique ?)

Terrain en herbe avec arrosage automatique prévu dans les travaux de 2012 - moins cher : 12,353,250-Y

2015 possibilité financière de faire un terrain de foot synthétique - fait par la société Nihon taiiku shisetsu : 67,660,000-Y.

Ces travaux sont inscrit à l'inventaire au compte 281418.

12. Quel a été le montant du prix des pistes d'athlétisme (80m refaite une fois) et de saut refait 2 fois ?

Les travaux ont été réalisés à l'été 2014 : 14,000,000-Y pour la nouvelle piste d'athlétisme ; 839,000-Y pour la nouvelle piste de saut en longueur.

13. Une DM d'un montant d'1 million de yens a été effectuée en 2012 pour acheter un tracteur pour tondre la pelouse. N'ayant plus lieu d'être au bout de deux années, qu'en est il de ce matériel ?

*La tondeuse a été vendue 230,000-Y, au profit d'une déneigeuse (achetée au même prix)
La sortie d'inventaire a été effectuée au 31 mars 2016.*

14. Le détail des décisions budgétaires modificatives ne figurent pas dans les comptes rendu, pourrait on à l'avenir les joindre ?

Oui.

15. A quoi est due l'augmentation subite de la masse salariale et le passage à 67.5 % de celle-ci par rapport aux frais de scolarité ?

9 ETP - dont 3.5 en administratifs (Cf détail : point II 7 du budget 2018)

16. Dans un contexte où l'AEFE peut de moins en moins garantir la présence de titulaires dans les établissements, les personnels s'inquiètent des récentes propositions de l'administration visant à ne plus valoriser les diplômes et la formation initiale ou professionnelle validée des personnels.

Le LFI Tokyo a de nombreux titulaires en contrat local. Le personnel ne semble donc pas avoir de raisons de s'inquiéter. En effet, le vivier de titulaire hors résident est conséquent chaque année (nombreux suivi de conjoint).

Le LFI Tokyo valorise les diplômes et concours dans ses grilles ; valoriser aussi l'expérience professionnelle serait une avancée remarquable en termes de gestion de ressources humaines et nous devrions nous en féliciter. Cela n'enlève rien aux personnels dans les grilles "titulaires".

➤ Questions des parents d'élèves

1/ Pouvez-vous détailler les différentes étapes principales du projet d'investissement à 5 ans (3ème étage, autres étages et rachat des bâtiments, etc...), les investissements nécessaires ainsi que les sources de financement. Ainsi que les principales dates associées à ces étapes ?
Réponse faite au point 4 de l'ODJ du présent CA.

2/ Pouvez-vous confirmer la capacité totale en nombre d'élèves que le nouveau bâtiment nous permettra d'atteindre à terme, et par étage ?
Nous attendons les études de Nihon Sekkei .

3/ Pour le 3ème étage, quel sera le nombre d'élèves nécessaire pour rentabiliser cet investissement ?
ce troisième étage n'est pas un investissement mais une dépense nécessaire pour scolariser nos élèves. L'achat du bâtiment nous permettra de poursuivre notre montée de cohortes : 5 classes par niveaux primaires et secondaire soit 875 élèves (CP à CM2) ; 625 élèves (6ème à Tale) maximum au final.

4/ Quelle sera l'impact de ce nouveau bâtiment sur les frais de scolarité ? Nous estimons qu'il faudra 250 élèves supplémentaire et 4 ans pour couvrir l'investissement du 3ème étage seulement. D'où viendra ce financement si ce chiffre n'est pas atteint ?

Qu'en est-il exactement ?

Nous n'avons aucune indication sur le financement des autres étages, serait-il possible de nous fournir un plan de financement ?

La Direction nécessite des éléments sûrs pour communiquer. En attendant, le budget doit prendre en compte le projet école numéro 6 dans la grande masse des recettes et dépenses prudentielles dans leur évolution (Cf COS 2016). La Direction présentera une projection des différentes possibilités sur 5 ans dès que possible.

5/ En ce qui concerne le 3eme etage, serait-il possible de nous communiquer aux parents les études faites pour le désamiantage ? Ainsi qu'un descriptif de la mise aux normes anti-sismiques.

Pas d'études effectuées encore. À première vue pas d'amiante dans les faux plafonds. Les études seront communiquées.

Un rapport du Comité d'éducation de l'arrondissement de Kita-ku de mars 2014 (page 5) certifie que les bâtiments sont aux normes anti-sismiques.

6/ La direction pourrait-elle confirmer et détailler le coût financier supporté par le LFIT dans le cas de salaires et avantages divers qui sont versés aux personnels enseignants résidents et locaux, à même niveau de qualification et d'ancienneté ? Serait il possible de nous donner ce coût pour un enseignant célibataire sans enfant et un enseignant ayant un enfant scolarisé.

	Célibataire	Avec 1 enfant
Enseignant de droit local (ENS01 échelon 6)	51 000 €/an 6 854 838 yens	51 885€/an (Prime 885 €/an)
Résident 67% (ENS 01 échelon 6 - INM 751)	70 124 € - 9 425 268-Y /an (Salaire : 32 224 € + ISVL 37 900 €)	77 942 €/an
Résident 100% (ENS 01 échelon 6 - INM 751)	85 995 € - 11 368 000-Y /an (Salaire : 48 095€ + ISVL 37 900 €)	93 813 €/an

Coût moyen enseignant droit local (MS locale / 54 ETP) : 7 619 734 yens / an

Coût moyen d'un enseignant résident (MS résidents / 32 ETP) : 8 481 210 yens / an

7/ En ce qui concerne le contrat du nouveau bâtiment. Quel est sa durée? Quelles sont les conditions d'annulation ?

Pour le moment nous sommes sur 3 ans, 5 ans maximum de location.

8/ Ce loyer est-il représentatif du prix du marché ? Pouvez vous nous fournir des éléments objectifs le justifiant ?

Surface :

Salles de classe du 3F et 3 salles du 1F = 1501.63m²

Cour 2200m² - 500m² (pour la crèche) = 1.700m²

Gymnase = 497.04m²

Loyer = 46,190,761-Y/an

Le montant du tsubo dans le quartier "Takinogawa" pour les bureaux varie de 10,000-Y/mois - 120.000-Y/an à Takinogawa 7 chome et 5 chome (Lieu du lycée) à 18,000-Y - 216.000-Y/an à Takinogawa 6 chome. Source pour les loyers : At home Tokyo, Home's, Century 21.

Pour information :

Rien que pour les salles (3f et 1F), au moins cher du tsubo local : $1501.63m^2$ (455 tsubo) x 120.000-Y = 54.600.000-Y

Rien que pour les salles (3f et 1F), au plus cher du tsubo local : $1501.63m^2$ (455 tsubo) x 216.000-Y = 98.280.000-Y

Il est impossible de trouver des bureaux de la même surface dans l'arrondissement de Kita-ku et cette comparaison avec l'école n'a que peu de sens. Par ailleurs l'intérêt de l'école numéro 6 est que c'est une école avec les équipements nécessaires et qu'elle se trouve à deux pas de Takinogawa : pas de déposes différentes pour les fratries, proximité professionnelle pour les collègues et l'administration.

Les représentants des parents font remarquer que cette estimation ne prend pas en compte le cout des travaux de remise en état des bâtiments, somme estimée à 100 million par la direction pour la seule première année. Ceci invalide la comparaison actuelle avec des bureaux du quartier en état. Les représentants des parents regrettent aussi que les autres écoles vides de Kita-ku, n'est pas fait partie de cette évaluation.

9/ Dans la mesure ou le nouveau bâtiment ne peut pas être contracté à fin Mars. Quelles options s'offrent à nous ?

Rationaliser les espaces existants, adapter la pédagogie à la structure actuelle, ne pas prendre de nouveaux élèves, ouvrir le samedi....

Les représentants des parents regrettent, qu'aucun Plan B n'ait été étudié en parallèle si le projet venait a ne pas se réaliser.

10/ Nous comprenons qu'aucune évaluation directe n'a pu être réalisée pour les travaux nécessaires au nouveau bâtiment en cours d'acquisition. Quelles est la marge d'erreur estimée pour les travaux pour le 3eme étages (Min – Max) ?

Nous le saurons à la fin des travaux.

11/ Dans la mesure ou le nouveau bâtiment ne peut pas être contracté à fin Mars. Quelles options s'offrent à nous ?

Voir question 9

12/ En ce qui concerne la masse salariale :

- Pouvez vous nous expliquer l' augmentation de 12.5% de la masse salariale alors que les effectifs n'augmentent que de 2.4%?

En 2017, augmentation de 11% avec une augmentation des effectifs de 4%.

En 2018, augmentation des effectifs de 6% et non 2.4% (1342 élèves / 1268 en 2017).

- Peut-on avoir la décomposition de cette augmentation entre effet volume (augmentation du nombre de personnels) et effet prix (GVT) pour chaque catégorie de personnels (enseignant / administratif / ouvrier et service) ?

Moyenne annuelle GVT 1,4 %. Pas de calcul fait par catégorie. Le DRH mettra en place les outils nécessaires à la gestion prévisionnelle des emplois.

- Le poste de rémunération principale personnel administratif (compte 644312) est en forte hausse (+25% entre 2016 et 2018). Pouvez vous détailler la répartition de cette hausse ?

+ 1ETP en 2017 (assistant comptabilité japonaise)

+ 2 ETP (DRH + comptabilité)

- La contribution à la rémunération des résidents est en très forte hausse (+49.4% soit 60 million de yens, compte 65833). Pouvez-vous détailler cette augmentation ?

+ 1 poste de résident

prévision budgétaire 2017 sous-estimée

effet change à hauteur de 15%

13/ La masse salariale représente 67.5% du budget total. A titre de comparaison, serait-il possible de nous fournir les ratios pour les autres lycées de la zone Asie ?

Entre 60 et 70 %.

14/ Pouvez vous nous détailler l'augmentation de 39.2% des dépenses d'enseignement (compte 60683) entre 2016 et 2018, alors que les effectifs élèves n'ont augmenté que de 10.8% sur la même période ?

Augmentation du nombre d'élèves et des actions pédagogiques des enseignants.

15/ Transports scolaires : le système fonctionne bien pour ceux qui ont une place mais il est saturé et ne permet pas l'accueil de nouveaux. De plus les effectifs du primaire augmentent d'année en année.

- Quelles sont les actions mises en œuvre pour augmenter la capacité des transports scolaires ?

Réflexion autour de la création d'une ligne de bus supplémentaire.

- Nous comprenons que le service transports scolaires est (temporairement) bénéficiaire. Ce n'est pas visible dans le budget présenté. Pouvez-vous corriger afin de faire apparaître ce solde bénéficiaire ?

Cette information apparaîtra dans le compte financier, pas dans le budget.

Montant des réserves : 20 millions.

Ces réserves seront réinvesties pour le transport

L'ODJ ayant été traité en totalité, le Président remercie les participants et clôt la séance à 20h20.